



Indemnitaire 2013 de la filière sociale

Toujours écartés des échanges traitant de l'indemnitaire (documents préparatoires de l'administration mentionnant rarement la filière sociale), nous avons du tous les ans rappeler notre existence et exiger la revalorisation de nos primes.

Nous rappelons que la filière sociale est exclue de la PFR.

Des engagements avaient été pris par l'administration en 2008 allant dans le sens d'un alignement des primes des CTSS sur celles des attachés. Force est de constater qu'en 2012 du retard a été pris, les CTSS ont une DBM inférieure d'au moins 400 €/an à la moyenne du montant de la PFR des attachés (information donnée en CAP par l'administration).

En 2012, aucune revalorisation des primes pour le corps des ASS et des CTSS.

Nous demandons pour 2013 une revalorisation de nos dotations budgétaires moyennes (DBM) et associons à notre demande le corps des infirmières également oublié
(l'incidence budgétaire serait tout à fait mineure pour notre ministère au regard de nos corps à très faible effectifs - 120 ASS et CTSS !)

Régime indemnitaire de la filière sociale en 2010-2011 et 2012

| | DBM 2010 | DBM 2011 | DBM 2012 |
|-------------|------------------------|------------------------|------------------------|
| ASS | 6 185 € (8 350 €)* | 6 688 € (8 350 €)* | 6 688 € (9 300 €)* |
| ASP | 6 540 € (9 450 €)* | 7 043 € (9 450 €)* | 7 043 € (10 500 €)* |
| CTSS | 9 500 € (12 120 €)* | 9 750 € (12 120 €)* | 9 750 € (13 420 €)* |

*** plafond global**

L'équipe du bureau exécutif du SPIASS-UNSA

13/12/2012